Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 41 (1994)

Heft: 11-12

Artikel: Solutions combinées : un concept qui fait du chemin

Autor: Reinmann, Eduard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-368539

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

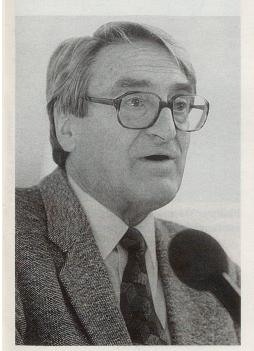
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Près de 200 participants au Séminaire d'automne de l'USPC à Schwarzenburg

Solutions combinées: un concept qui fait du chemin



Robert Bühler, président central USPC.

rei. «Si nous ne saisissons pas maintenant notre chance de porter la protection civile à un niveau supérieur, nous ne la saisirons plus», a souligné le conseiller aux Etats Robert Bühler, président central de l'Union suisse pour la protection civile (USPC), lors du Séminaire d'automne organisé le 22 octobre dernier au Centre fédéral d'instruction de la protection civile à Schwarzenburg. Egalement au centre des exposés et des discussions: les solutions combinées adoptées ces derniers temps dans trois différents cantons lors de catastrophes.

Ulrich Bucher, président de la commune de Zuchwil et président de la section soleuroise de l'Union suisse pour la protection civile, a décrit les points fondamentaux, tout en soulignant l'optique des responsables communaux. A ses yeux, le processus de réforme ne peut guère se développer en dehors des communes. Ce sont les communes qui profitent en premier lieu de la solution combinée et doivent mettre à disposition les cadres, les hommes, ainsi qu'en partie le matériel, pour des interventions civiles d'aide en cas d'urgence. De ce fait, il convient d'accorder toute l'attention qu'elle mérite à l'autonomie de la commune dans l'application de la réforme de la protection civile. Les instances supérieures devraient à cet égard faire un effort d'encouragement, d'assistance et de coordination. Du point de vue d'Ulrich Bucher, il faut toutefois s'assurer que seules les communes qui remplissent réellement leur mission dans le sens de la nouvelle conception reçoivent des subventions. Aussi plaide-t-il clairement en faveur du principe «Une conduite selon les directives des autorités qui subventionnent».

Ulrich Bucher estime que, pour l'essentiel, les solutions combinées des différents cantons coïncident. Les différences incombent moins aux organisations de protection civile qu'aux diverses législations cantonales à l'égard des autres partenaires impliqués. Il faut respecter ces différences et, partant, élaborer dans chaque canton des modèles adaptés qui permettent une concrétisation nette, réelle et rapide du Plan directeur de la protection civile.

Des exigences plus élevées

Le nouveau Plan directeur de la protection civile a déplacé les priorités en faveur de l'aide en cas de catastrophe. C'est pourquoi les structures d'organisation décentralisées ont vu leur rôle s'accroître considérablement. La détermination du danger potentiel existant dans la commune, comme cela s'est fait dans le canton de Soleure est donc la base de toute discussion constructive et politique. A cet égard, il ne faut pas oublier que, contrairement aux conflits entre nations, une catastrophe survient en général sans aucun préambule. Les organisations de secours doivent atteindre 150% de leur capacité d'intervention en partant de la situation du moment. D'où les extraordinaires exigences qu'impose la nouvelle mission aux responsables de toutes les instances participant à l'intervention combinée. Le nouveau concept a considérablement accru la probabilité d'une intervention de la protection civile. Il exige qu'à l'avenir l'entraînement «colle» aussi près que possible à la pratique et que les cadres soient réellement à la

hauteur. La phase de restructuration et de rajeunissement actuelle offre une chance de recruter les cadres qu'il nous faut.

Les états-majors communaux de conduite

Ulrich Bucher a fourni d'intéressants éléments concernant la définition des tâches qui incombent aux états-majors communaux de conduite. «Dans ce domaine, je suis en contradiction avec certains spécialistes de la sécurité», a-t-il expliqué. Et pourquoi? Souvent, les spécialistes considèrent l'état-major communal de conduite comme un organe professionnel. Or, Ulrich Bucher estime que ce n'est pas le cas. L'état-major communal de conduite assume, dans les situations extraordinaires, la responsabilité du Conseil communal au niveau exécutif. (A ce propos, il faut noter que, dans le canton de Soleure, les conseils communaux relativement importants remplissent aussi bien des tâches législatives qu'exécutives.) Quoi qu'il en soit, Ulrich Bucher demande une compétence experte à la fois de la part du chef de la protection civile, du commandant des sapeurs-pompiers et des spécialistes. C'est à l'état-major de conduite de décider qui agit, pour faire quoi et à quel moment. «Epargnezvous la peine de vouloir faire de politiciens des spécialistes de la sécurité», a averti Ulrich Bucher. «Vous êtes néanmoins en droit d'exiger des chefs des états-majors de conduite une définition claire des tâches dévolues aux organisations qui leur sont subordonnées.»



La coopération des partenaires à l'exemple de la région de St-Gall

L'«autre» mission de la protection civile

Dans le canton de St-Gall, on s'est penché sur la solution combinée dès le début de 1993. A l'heure actuelle, on dispose déjà de modèles de collaboration concrets. Beda Sartory, chef de l'OPC de Wil-Bronschhofen et chef de la division Sécurité publique de la ville de Wil a évoqué ce thème (cf. aussi «Protection civile» 3/94). Au cours de pourparlers approfondis avec les 90 communes du canton, il a été possible de constituer des organisations de protection civile régionales rationnelles et politiquement acceptables. En outre, on a formé des détachements de sauvetage

lourds (détachements de centre de renfort), adaptés le mieux possible aux emplacements des centres de renfort des sapeurs-pompiers. Pour l'instruction, l'intervention et la collaboration avec les détachements de sauvetage lourds, deux modèles de base ont été élaborés:

- les détachements de sauvetage restent intégrés à l'OPC à des fins d'instruction et d'intervention et sont affectés aux sapeurs-pompiers en cas de besoin;

les détachements de sauvetage (le cas échéant, certaines sections de sauvetage) sont affectés, à des fins d'instruction et d'intervention, aux sapeurspompiers pour développer avec cette instance une collaboration.

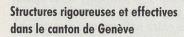
Libre aux communes de choisir le modèle qui leur convient le mieux. Un choix auquel s'est également trouvée confrontée l'OPC de Wil-Bronschhofen. A Wil, l'étatmajor civil de conduite a établi une liste de 23 scénarios de catastrophe hypothétiques. Sur la base de ces scénarios, l'étatmajor de l'OPC a été chargé d'établir, lui aussi, une liste indiquant pour lesquels de ces cas il est possible d'envisager des interventions de l'OPC en cas de catastrophe et de secours urgent. L'OPC doit, en outre, montrer quelles sont les mesures nécessaires dans un premier temps, pour que ces interventions puissent s'effectuer dans les délais. L'état-major des sapeurs-pompiers a du même coup reçu pour mission de définir à l'OPC ses besoins et ses souhaits.

La protection civile comble les lacunes

Comme c'est en général le cas, on a mentionné en premier lieu les sections de sauvetage lorsqu'on a abordé le thème des grands événements et des interventions lors de secours en cas de catastrophe et d'urgence. A y regarder de plus près, on a toutefois constaté que le travail demandé en priorité à la protection civile concerne des domaines qui ne sont en principe assurés par aucune autre organisation. Il s'agit de la prise en charge, de l'hébergement et de l'approvisionnement de personnes momentanément sans logis, mais aussi des secteurs de la logistique et du soutien apporté à la conduite à l'arrière. Sur la base de cette appréciation et du fait que - en règle générale - les sapeurs-pompiers assurent la conduite au front pendant la phase cruciale, lors de tous les grands événements, un modèle d'intervention type a été défini pour la commune de Wil. Ce concept prévoit que les sapeurspompiers assument la conduite au front dans tous les cas qui ne relèvent pas de la police. Toutes les organisations participant à l'intervention, y compris les détachements de sauvetage de la protection civile, sont subordonnées ou affectées à la direction de l'intervention «front». Compte tenu de ses forces, la protection civile est engagée à l'arrière. Si besoin est, elle assiste par ailleurs les forces d'intervention en mettant à leur disposition du personnel de la protection des biens culturels. conforte la conduite civile communale avec ses services d'état-major et, s'il le faut, assure également la protection de la popula-

Le détachement régional de sauvetage a été affecté aux sapeurs-pompiers pour développer une collaboration avec cette instance tant à des fins d'instruction que d'intervention. Le chef du détachement de sauvetage lourd siège au sein de l'état-major des sapeurs-pompiers. Comme Beda Sartory l'a expressément souligné, il ne s'agit pas de faire de ce détachement une sorte de corps de sapeurs-pompiers de réserve, mais uniquement d'harmoniser entre eux de manière optimale les cahiers des charges adaptés aux conditions locales et de faciliter la collaboration lors de l'intervention. En contrepartie, l'OPC est habilitée, en cas de mobilisation, à confier aux sapeurs-pompiers des tâches de préparation au cours de la phase de préattaque comme par exemple la construction d'abris de fortune.

Pour que ce modèle tant sur le front qu'à l'arrière puisse fonctionner, il a fallu apporter certaines améliorations décisives en matière d'alarme. Comme pour les sapeurs-pompiers ou pour l'état-major civil de conduite, un plan d'alarme graduelle a été également élaboré pour la protection civile et 200 liaisons SMT ont été mises à sa disposition.



Généralistes et spécialistes

Le canton de Genève dispose, comme dans la plupart des cantons, d'une organisation de secours dûment planifiée. Elle a été mise sur pied sous le nom d'ISIS en 1993, à la suite de l'affaire du «Quai des Bromes» (sinistre ayant impliqué une fuite de produit chimique) qui dévoila certaines lacunes dans la coordination des moyens de



Philippe Wassmer, chef du Service cantonal de la PCi du canton de Genève.

l'organisation précédente. Philippe Wassmer, chef du service cantonal de la protection civile du canton de Genève, tint un exposé sur les structures et particularités et prit notamment la coopération des partenaires sous la loupe.

L'idée directrice pour l'élaboration du nouveau plan catastrophe fut d'englober tous les partenaires et d'adapter le plan aux moyens, aux particularités, à l'exiguïté et à la situation du canton. Un facteur important en est aussi sa flexibilité. Qu'il s'agisse d'un sinistre, d'une catastrophe ou d'un état de nécessité - les forces d'intervention peuvent être engagées proportionnellement à l'importance de l'événe-

Dans le domaine de la protection civile, les forces d'intervention se fondent sur deux éléments de base: les spécialistes et les généralistes. Ces deux éléments sont grâce à leur complémentarité aptes à maîtriser toutes les situations d'urgence (paix guerre). «En ce qui concerne les généralistes, il est clair que nous appliquons les directives fédérales; au niveau des organisations communales cependant, nous optons pour la régionalisation», souligna Philippe Wassmer.

Une nouvelle répartition des organisations de la protection civile fait passer le chiffre de 28 à 13. Les 40 communes concernées ont approuvé le nouveau statut - non seulement à cause des économies importantes, mais aussi à cause de la simplification de l'engagement et de la conduite de la PCi. Les états-majors des communes devraient avoir atteint jusqu'à la fin de l'an-

née leur 100%, ce qui montre clairement, selon l'opinion de Philippe Wassmer, que les autorités politiques communales adhèrent pleinement au nouveau concept. Les rapports d'incorporation, selon la formule «new look», se déroulent d'ailleurs déjà à la satisfaction de tous les participants dans l'ensemble des communes.

2500 se sont annoncés

Les détachements spécialistes ont été créés comme formations rapidement engageables et sont composés de professionnels ou de spécialistes qui connaissent déjà leur métier à fond. Ils sont tous volontaires et leur recrutement s'est fait sur la base d'un seul appel au moyen d'une plaquette intitulée «s'engager pour Genève». Le besoin était d'environ 1000 personnes, 2500 ont répondu. Ces formations sont ou seront équipées de moyens d'alerte performants, d'un matériel d'intervention mieux adapté, ainsi que d'un équipement personnel leur permettant d'intervenir dans toutes les conditions (mauvais temps, froid, etc.)

Les moyens d'alarme des détachements de spécialistes sont les suivants:

Actuellement: bips alphanumériques (PAGER) et listes téléphoniques. Contrôles mensuels de l'alerte.

A l'avenir: bips et système de mobilisation téléphonique (SMT) opérationnel en novembre 1994.

Les détachements assistance:

Chacun de ces deux détachements est composé de 72 personnes. Leur base se trouve sur les bords du lac Léman (Bernex et Versoix). Le premier cours dit d'organisation a déjà eu lieu pour les deux détachements. Leur mission est de pourvoir à l'accueil, à l'hébergement et au ravitaillement de groupes dépourvus de logement ou sinistrés. Ils sont déjà aujourd'hui capables d'intervenir, bien que le matériel d'intervention, ainsi que les équipements personnels soient encore en phase d'acquisition. Les travaux de préparation et d'aménagement des constructions sont terminés. La première des bases de stationnement est opérationnelle.

Le détachement logistique:

Les quatre détachements de logistique sont composés de 4×65 personnes. Ils sont responsables des tâches de ravitaillement et de soutien au profit des formations engagées et des personnes à assister, et aptes à effectuer de petites réparations et à rétablir des installations techniques. Les quatre bases de stationnement sont actuellement en préparation (Pont-Bochet, Sappey, Onex, Coudrier).

Le détachement de génie:

Ici on a formé quatre détachements à 66 personnes. Ils sont responsables des tâches de renfort pour les formations du plan d'ISIS, ou indépendamment, pour effectuer des actions de recherche, collaborer avec les conducteurs de chiens de catastrophe, et participer au sauvetage ainsi qu'au dégagement à l'aide d'engins lourds. Le personnel a été recruté et sera incorporé conformément aux priorités fixées. au printemps 1995. L'acquisition du matériel est également prévue pour 1995, tout comme certains contrats avec des entreprises privées (engins lourds et spécia-

Le détachement sanitaire:

Environ 300 personnes sont réparties en quatre formations. Toutes les personnes ayant été incorporées ont suivi un premier cours dit d'organisation et un premier cours d'instruction. L'on peut dire que ces formations ont atteint un état de préparation avancée.

Le détachement sanitaire mobile:

Il sert à soutenir et renforcer les moyens sanitaires déjà engagés. Il englobe 101 personnes, dont 26 médecins. Les tâches de cette formation sont les suivantes: trier les blessés, assurer la survie et apporter les soins médicaux urgents, conditionner les patients pour le transport et assurer la distribution de matériel pharmaceutique. Le détachement sanitaire mobile est apte à aménager et exploiter sur la place sinistrée un poste médical avancé (PMA). Il dispose, en outre, du matériel suivant: médicaments d'urgence, matériel d'oxygénothérapie, caisse de flex pour les perfusions, défibrillateur, draps spéciaux pour brûlés, brancards, une tente gonflable à 14 places et quatre tentes de toile à environ 50 places. Son délai opérationnel est de 60 minutes environ. Il est basé dans un poste d'attente de PCi situé sur la commune de Bernex. Le concept d'engagement de ce détachement sanitaire mobile est formulé ainsi: pas de subordination, donc complémentarité et non concurrence. Comme la rapidité d'intervention de ce détachement est déterminante pour une aide efficace, et comme le rassemblement du personnel prend du temps, il est primordial d'alerter le plus tôt possible ce détachement, afin de le mettre en état d'alerte immédiatement.

Les deux postes sanitaires de secours

Ces PSS se trouvent à Balexert et à Planles-Ouates, et leur effectif est de 92 personnes par poste, dont une dizaine de médecins. Ils disposent chacun de 128 lits, d'une salle d'opération, de médicaments d'urgence, de brancards et planches de sauvetage, etc. Leurs délais opérationnels sont actuellement de 120 minutes environ. mais ils seront ramenés dès 1995 à 60 minutes. Les PSS agissent selon le concept d'engagement suivant: en cas d'alerte, tout le personnel se rend immédiatement au PSS et se prépare à recevoir des patients. Là, ils accueilleront, recenseront et soigneront les blessés arrivés entre-temps. Les PSS seront équipés de téléphones, afin que les patients puissent prendre contact avec leurs proches.

Le groupe soins psychologiques:

Se basant sur le fait que des situations de détresse engendrent souvent auprès des sinistrés et des secouristes des traumatismes et des états de stress, on créa un groupe de soins psychologiques qui se compose de 15 personnes, psychologues ou psychiatres. Sa mission est, en cas de catastrophe, de soutenir et réconforter aussi bien les victimes que les secouristes et les familles des victimes. D'autres tâches assumées par ce groupe sont, avant l'engagement, de participer à la formation et à l'instruction des spécialistes, et après l'engagement, de participer à l'organisation de «debriefings».

En conclusion:

La mise en place de la nouvelle organisation de la protection civile du canton de Genève dépend des moyens qui sont mis à sa disposition, mais également et surtout de l'engagement et de la volonté d'y arriver de chaque personne concernée. A chaque étape de cette concrétisation, il ne faut pas perdre de vue les principes fédéraux connus qui sont à la base de tous les travaux, à savoir: simplicité - rapidité coopération.

